

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

VIGILANCE JAUNE – Bulletin spécial Sud-Ouest

Le préfet de la Gironde, au vu des informations transmises par Météo-France, et conformément au plan départemental d'alerte météorologique, décide la diffusion de l'alerte météorologique pour le phénomène :

ORAGES

pour l'ensemble du département.

L'alerte est valable à partir du **mercredi 11 juin à 16h jusqu'au jeudi 12 juin à 6h.**

Les orages qui impactent l'ouest de la Nouvelle-Aquitaine à partir de la fin d'après-midi sont localement forts sur les départements côtiers des Landes (40) de la Gironde (33) et de la Charente-Maritime (17). Ces derniers pouvant être impactés par des phénomènes violents localisés à partir de 16h locales et jusqu'à 6h jeudi matin. Ces orages peuvent être accompagnés de rafales de vent comprises entre 70 et 90 km/h, de chute de petite à très localement moyenne grêle et d'intensités pluvieuses modérées à fortes (10 à 15 mm/h localement).

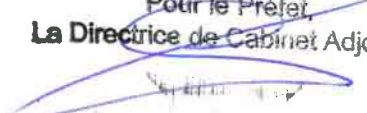
Il est demandé aux maires de porter une vigilance particulière, d'aviser les exploitants de campings, de chapiteaux, sur ce risque, afin de prendre toutes les mesures préventives nécessaires sur le plan local pour assurer la sécurité des personnes et des biens et d'informer la population sur les risques et les conseils de comportement suivants :

RISQUES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
• Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants • Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires • Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement • Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations	• À l'approche d'un orage, mettez à l'abri les objets sensibles au vent ou pouvant être inondés • Éloignez-vous des arbres et des cours d'eau • Abritez-vous dans un bâtiment en dur • Tenez-vous informés et évitez de vous déplacer • Évitez les promenades en forêt • Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques • Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins • limiter strictement les déplacements

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de cet événement météorologique :

Météo-France : 05 67 22 95 00 et <http://www.meteofrance.com/accueil>

Préfecture : 05 56 90 65 98 (répondeur)

Le préfet,
Pour le Préfet,
La Directrice de Cabinet Adjointe,

Sandrine MUZOTTE